Rapporteur : M.REYNIER



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023

000

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE POUR LA GESTION DES TENNIS MUNICIPAUX ET DE LA SALLE DE CONVIVIALITE DU CLUB HOUSE DU STADE GEORGES SUANT – ANNEE 2022

000

RAPPORT

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'association TENNIS CLUB D'ANTONY a établi son rapport d'activité du service public délégué pour la gestion des tennis municipaux et de la salle de convivialité du Club House.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport qui a été présenté à la Commission consultative des services publics locaux.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 29 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 29 Juin à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 23 Juin 2023 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 42 présents à cette séance.

PRESENTS: M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ZAMBARDJOUDI, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON, Mme GALLI, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. PARISIS, Mme REMY-LARGEAU, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, Mme SALL, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. EDOUARD, M. CHARRIEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme SANSY

à Mme FAURET

Mme MACIEIRA-DUMOULIN à M. PEGORIER

Mme LEMMET

à M. FOYER

M. KALONJI

à M. BEN ABDALLAH

Mme ENAME

à Mme GALLI

Mme RAFIK

à M. SENANT

Mme EL MEZOUED à Mme ROLLAND

Conseiller absent:

M. DI PALMA est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

49 voix POUR

voix CONTRE

voix ABSTENTION

N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET: COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE POUR LA GESTION DES TENNIS MUNICIPAUX ET DE LA SALLE DE CONVIVIALITE DU CLUB HOUSE DU STADE GEORGES SUANT – ANNEE 2022

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-3 et L 1413-1 ;

VU l'avis du 28 juin 2023 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux instituée par l'article L 1413-1 précité ;

VU le rapport d'activité du service public délégué pour la gestion des tennis municipaux et de la salle de convivialité du club house du stade Georges Suant ;

Après en avoir délibéré;

ARTICLE UNIQUE.- Prend acte de la communication du rapport d'activité du service public pour la gestion des tennis municipaux et de la salle de convivialité du club house du stade Georges Suant présenté par l'Association TENNIS CLUB d'ANTONY.

Suivent les signatures

